

La Normandie monumentale  
et pittoresque, édifices  
publics, églises, châteaux,  
manoirs, etc.

La Normandie monumentale et pittoresque, édifices publics, églises, châteaux, manoirs, etc.. 1899.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:utilisationcommerciale@bnf.fr).

## RUINES DU CHATEAU DE MONTFORT

Ce qui reste de cette importante et élégante demeure seigneuriale porte les traces d'une démolition systématique, opérée de sang-froid, nous dit la tradition locale, dans la première moitié de ce siècle. La tour démantelée, la plus grande partie du logis principal rasée au niveau du sol, l'autre partie éventrée et découverte, la porte monumentale, encore intacte, qui donnait entrée dans une vaste cour d'honneur, laissent pourtant deviner ce qu'était, il y a peu d'années, ce spécimen des constructions civiles normandes à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Comme le château de la Rivière, avec lequel il n'est pas sans analogie, Montfort peut être rangé parmi ces monuments de la première époque de la Renaissance française, dus à des artistes qui mêlaient, dans un style aussi original qu'intéressant, les formules architecturales du moyen âge et les données d'importation italienne.

L'escalier en vis de Saint-Gilles, respecté par les démolisseurs, les cheminées à large manteau, le profil très accentué des pignons encore debout, appartiennent à la tradition de l'art ogival, mais les ouvertures rectangulaires à meneaux en pierre, certains détails d'une ornementation très sobre, une baie de porte voûtée en accolade, écrivent d'une façon précise, à défaut des documents d'archives, l'âge de notre château.

Il a dû être édifié entre 1490 et 1510; et, lorsque, en 1552, le seigneur de Montfort y recevait l'évêque de Coutances, Étienne Martel, il lui offrait, tout porte à le croire, l'hospitalité dans un logis récemment aménagé. Cet évêque, qui signait à Montfort les lettres par lesquelles il instituait grand vicaire de son église, Guillaume de Grimouville, était le beau-frère de son hôte : Gilles Le Marquetel avait épousé Marie Martel, sœur du prélat coutançais.

Qui sait s'il n'y a pas une relation entre la construction du château et l'alliance du seigneur avec l'une des Martel, évidemment riche et bien apparentée? La coïncidence des dates de ces deux événements de famille paraît, dans tous les cas, intéressante à noter.

La famille Le Marquetel était en relations suivies avec le clergé et la magistrature de Normandie. Plusieurs de ses membres ont figuré au grand bailliage du Cotentin. Henry Le Marquetel était, en 1718, grand prévôt de Normandie, et une Madeleine Le Marquetel épousa Pierre Soyer, seigneur d'Intraville, conseiller au Parlement de Rouen. Charles prit pour femme Anne de Troismonts. Ce nom de Troismonts était celui d'une famille qui plusieurs fois fournit des héritières à la noblesse cotentinaise.

Les Le Marquetel sont plus connus par leurs générosités aux églises, par l'établissement d'une chapelle, de la confrérie du Rosaire en l'église de Remilly, que par les prouesses militaires des représentants du nom. On ne trouve pas de trace d'un rôle quelconque joué par un Le Marquetel, soit dans les guerres contre l'étranger, soit dans les troubles suscités par le protestantisme.

Si nous en croyons le genre de construction de leur château, d'une élégance à la fois sobre et sérieuse, le choix des familles avec lesquelles ils contractaient alliance, ils appartenaient à cette société de gens de robe, plus préoccupés des choses de l'esprit, plus soigneux aussi de la prospérité de leurs affaires, que n'était en général la petite noblesse d'agriculture ou d'épée. Nous voyons, en effet, de génération en génération, la glèbe primitive s'arrondir, les pertes résultant du partage entre les enfants se combler par d'heureux mariages, et il est possible de constater ce fait digne de remarque, que, depuis le XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, le domaine de Gilles Le Marquetel, le premier du nom dont l'histoire nous ait laissé le souvenir, n'est pas sorti de la descendance directe de son premier propriétaire.

En 1739, le nom des Le Marquetel s'éteint, et la dernière fille de la race épouse Pierre-Gabriel-

Jacques Lempereur, chevalier, seigneur et patron de Saint-Pierre-Langers, la Bellière, la Rochelle, Coigny et autres terres et seigneuries.

Les Lempereur fournirent des serviteurs à l'armée dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, et le dernier seigneur qui ait habité Remilly, Hervé-Louis-Gabriel, suivait les traces de plusieurs de ses ancêtres quand il entra aux gardes du corps du roi ; c'est là que nous le trouvons, avec le grade de capitaine de cavalerie, en 1779.

Il était à Montfort lorsqu'éclata la Révolution française. Bien qu'il n'eût pas émigré, il vit ses titres brûlés, et fut même incarcéré à Coutances.



Ruines du château de Montfort.

D'après une photographie de M. E. Durand.

Grâce au dévouement d'un de ses gardes, il put s'évader à temps pour n'être pas compris dans une de ces fournées qui pourvoaient le tribunal révolutionnaire. Après le 9 thermidor, il put faire lever le séquestre qui frappait ses biens.

Il mourut en 1816, laissant ses biens à ses deux frères, dont l'un fut député de la Manche à l'Assemblée constituante, en 1848. Celui-ci laissa deux fils, dont l'un fut préfet, sous l'Empire, puis membre du conseil général de la Manche. Le second représenta la Manche à l'Assemblée nationale de 1871.

Montfort n'appartenait plus, depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle, à la branche aînée des Le Marquetel. Cette branche avait reçu en partage le fief de Saint-Denis-le-Gast, acquis par Gilles I<sup>er</sup>, en 1540, Disons en passant que c'est du fils aîné de Gilles I<sup>er</sup> et de Marie Martel qu'est issu Charles de Saint-Denys de Saint-Évremond, le spirituel et sceptique auteur du *Discours sur les Belles-Lettres*, du *Parallèle entre Turenne et Condé*, l'un des plus fins parmi les littérateurs du grand siècle. Qu'aurait pensé l'évêque de Coutances, s'il avait pu prévoir que de sa sœur naîtrait un écrivain cher aux « libertins » et aux protestants, un prôneur attitré de l'épicurisme, et l'un des précurseurs des ennemis du trône et de l'autel ?

De quelle famille venait aux Le Marquetel ce domaine de Montfort? Ils ne paraissent l'avoir possédé que depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Nous trouvons, au XII<sup>e</sup> siècle, un Geoffroy de Montfort (Galfridus de Monteforti), qui, d'après une pièce existant aux archives de la Manche, traite avec les religieux de Lessay, conjointement avec Gervaise de Sai, au sujet du patronage des églises de Gouville et de Quettreville. Plus tard, en 1265, un Guillaume de Montfort était curé de Gouville; en 1316, Jean de Montfort tenait le même bénéfice, et, dans un procès qu'il soutenait contre l'abbaye de Lessay, Raoul de Montfort figura comme arbitre.

En 1327, Guillaume de Montfort tient en l'honneur de Marigny son fief à Remilly.

L'identité entre la famille des plaideurs des XII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles et celle dont un membre rend hommage à Richard de Courcy, est prouvée par la constatation d'une communauté d'intérêts entre le patron de l'église de Quettreville et Gervaise de Sai, qui, au XII<sup>e</sup> siècle, était seigneur de Marigny et suzerain du seigneur de Remilly.

C'est probablement Geoffroy de Montfort qui a donné son nom à notre fief. Le plateau sur lequel s'élève le château, au confluent de la Vanloue et du Lozon, ne justifie pas, par sa situation topographique, les noms de mont et de fort. Cette famille de Montfort, sur laquelle nous n'avons que des données incomplètes, a eu probablement pour dernière représentante une fille qui, vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, aura apporté, par un mariage, ses biens au premier connu des Le Marquetel.

Actuellement, le château de Montfort appartient à M. Vermont, à l'obligeance duquel l'auteur de cette notice est redevable de documents utiles et précieux. M. Vermont me permettra de lui adresser ici tous mes remerciements.

GAÉTAN GUILLOT.